



ARIEGE PYRÉNÉES

---  
MAIRIE DE GOURBIT  
09400

---  
☎ 05 61 05 16 14

Fax 05 61 65 61 49

*courriel* : [commune.gourbit@wanadoo.fr](mailto:commune.gourbit@wanadoo.fr)

*Site* : [www.monclocher.com](http://www.monclocher.com)

---

# Compte rendu du conseil municipal du 30 décembre 2015 à 18h30

---

Sont présents : TEYCHENNÉ Francis, DEDIEU Michel, DEFFARGES Bernard, GALY Alain, GUIMONT Yves, MASMEJEAN Marianne, VIDAL Max.

MASMEJEAN Marianne est nommée secrétaire de séance.  
Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire ouvre la séance

➤ **sécurisation village**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de sécurisation du village situé en fond de vallée et qui est le point de départ des randonneurs se rendant à l'étang d'Artax en empruntant le chemin de randonnée balisé. Il rappelle que le flot de véhicules que cela génère a conduit la commune à aménager une aire de stationnement pouvant accueillir 50 voitures.

Monsieur le Maire explique qu'il doit être mis en place une signalisation adaptée et règlementer très sérieusement la circulation alternée dans la traversée du village : vitesse, ralentisseurs, stationnements abusifs... Dès la mise en place des besoins exprimés en matière de sécurisation, la commune pourra prendre un arrêté qui permettra de dresser procès-verbal aux contrevenants.

Pour mener à bien cette opération, Monsieur le Maire propose de présenter une demande de concours financier. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce favorablement, à l'unanimité, sur le projet ci-dessus décrit et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches utiles pour le mener à bien

➤ **travaux pluvial et récupération des eaux de pluies**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de récupération des eaux de pluie sur le chemin communal des Gours.

Pour mener à bien l'action déjà engagée en 2015 avec une première tranche réalisée par la commune en matière d'amélioration du réseau pluvial dont nous avons pu, suite aux intempéries de 2014, mesurer les faiblesses et les insuffisances, une deuxième tranche de travaux doit être entreprise pour finaliser le réseau pluvial.

Monsieur le Maire propose de présenter une demande de concours financier Pour mener à bien cette opération. Le conseil municipal après en avoir délibéré, se prononce favorablement, à l'unanimité, sur le projet ci-dessus décrit et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches utiles pour le mener à bien

Fin du Conseil Municipal vers 19h00